

Autorisation du barème de surcommission

Par le présente, j'autorise Foresters, compagnie d'assurance vie, (« Foresters Vie ») et /ou

L'Ordre Indépendant des Forestiers (« Foresters ») de réduire la rémunération d'AGD payable à GROUPE FINANCIER HORIZONS

(nom de l'AGD en majuscules)

et de verser le pourcentage indiqué ci-dessous en mon/notre nom au courtier/à l'entité indiqué(e) ci-dessous.

Contrat nº :	Nom du contrat :(tel qu'indiqué sur le contrat)
Pourcentage du boni à affecter :	%
Boni autorisé par (AGD) :	(écrire le nom entier en lettres moulées)
Signature :	Date :

REMARQUE: Après le traitement de cette autorisation, le taux du boni figurant ci-dessus sera utilisé jusqu'à ce qu'une nouvelle autorisation ait été soumise à Foresters Vie par l'AGD. Veuillez prévoir deux jours ouvrables à partir de la date de réception au siège social de Foresters Vie pour que les mises à jour des bonis puissent être effectuées. Les barèmes de boni ne peuvent pas être affectés rétroactivement aux affaires sur lesquelles une rémunération a déjà été versée, ni sur les affaires qui ont déjà été établies.

Réservé au siège social : Reçu :	Traité :	
•		

Envoyez au:

Service de la gestion des contrats et de la rémunération

Foresters Vie

789 ch. Don Mills, Toronto ON M3C 1T9, Canada Tél. 800 267-8777

Téléc. 877 329-4631 info@foresters.com www.foresters.com

Financière Foresters et Foresters sont les noms commercials et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers, une société de secours mutuel, 789 ch. Don Mills, Toronto, Canada, M3C 1T9, et ses sociétés filiales y compris Foresters, compagnie d'assurance-vie (FLIC).